

CADRE DE CCTP POUR LA MISE EN ŒUVRE DES BLOCS BETOBAT*

MACONNERIES DE BLOCS DESTINES A RESTER APPARENTS

1- Objet

Le présent cahier des charges donne les dispositions minimales à appliquer pour la bonne mise en œuvre des blocs apparents – Systèmes BETOBAT –

Les solutions pour la réalisation de points singuliers de l'ouvrage sont données à titre d'exemple et ne peuvent d'aucune manière se substituer aux documents fixant les règles de l'art et notamment au DTU 20.1. Parois et murs en maçonnerie de petits éléments et à la norme : blocs en béton destinés à rester apparent.

Le choix de l'architecture, auteur du projet, est prioritaire sur toute autre proposition émanant de l'entreprise, laquelle est censée avoir tenu compte des exigences de ce cahier des charges lors de la remise des prix.

2- Approvisionnement

Afin d'assurer la régularité des teintes du parement, les blocs BETOBAT ne sont pas tenus en stock, mais fabriqués à la commande, chantier par chantier.

A chaque chantier correspond une commande précise spécifiant les quantités par références de blocs (type – dimensions – couleurs).

3- Réception

Les blocs sont livrés sur palettes, sous housses plastique. Ils seront stockés à l'abri des salissures, les éléments déhoussés seront couverts.

La nature et la finition des blocs devront être contrôlées avant la mise en œuvre. Cette mesure a pour but d'éviter les problèmes résultant d'approvisionnement non conformes.

4- Mise en œuvre

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait qu'il s'agit de blocs apparents. Il en résulte de réaliser cette maçonnerie avec soin et de la protéger comme un parement extérieur.

4-1 Panachage des blocs

Lors de la mise en œuvre, pour assurer une régularité d'aspect, on utilisera des blocs provenant de palettes différentes.

4-2 Hourdage des joints

Le hourdage des joints se fait conformément au DTU 20.1, le montage à la baguette avec jointement est conseillé afin d'assurer la parfaite régularité des joints (Epaisseur constante et parallélisme des joints).

Pose au mortier hydrofugé « Biamortier » avec des joints de 10 mm (utiliser un fer de 8 pour rejointoyer).

L'architecture précisera la teinte du mortier (utilisation de ciment gris ou blanc).

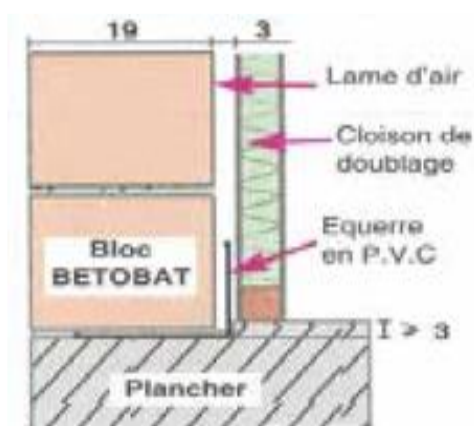
Les blocs à alvéoles débouchantes, peuvent être armés et remplis de béton pour certaines utilisations : renforcement vertical et horizontal des murs.

5- Réalisation des murs extérieurs

Il est possible qu'une petite quantité d'eau puisse parvenir à la base du mur intérieur (saturation, condensation). Il faut donc concevoir les murs en blocs apparents comme des murs de type III, selon la définition du DTU 20.1.

Mur de Type III

Ce mur comporte un dispositif particulier qui recueille les eaux d'infiltration et les rejette vers l'extérieur. L'évacuation des eaux collectées s'effectue en laissant, tous les mètres environ, un joint vertical de la première assise non garni. Ce joint dégarni doit être en parfaite communication avec la lame d'air. La collecte des eaux à la base de la lame d'air est assurée par la mise en place d'une bavette d'étanchéité, placée dans un défoncé dans le plancher, la profondeur de ce défoncé est alors d'au moins 3 cm. Aux angles des compléments en étanchéité autocollante assureront la continuité de l'étanchéité. Les abouts seront retournés en jouée.



*ce document n'est qu'un cadre indicatif, non contractuel, qui doit être vérifié, contrôlé, par les divers utilisateurs et ce, en fonction des règles de l'art, usages et exigences particulières des ouvrages.